

Présentation à la Commission spéciale sur le droit des
enfants et la protection de la jeunesse

George M. Tarabulsy, Ph.D.
Professeur titulaire, École de psychologie, Université Laval
Directeur scientifique
Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF)

Audrey Gauthier-Légaré, MA
Candidate au doctorat, École de psychologie, Université Laval
Conseillère au développement de la recherche
CRUJeF

Québec, le 10 décembre 2019.

En premier lieu, je tiens à vous remercier Mme Laurent, ainsi que les membres de la commission de cette occasion de témoigner devant vous. C'est un privilège pour un chercheur d'avoir l'occasion de faire entendre sa voix par ceux qui auront la tâche de formuler des recommandations pour veiller sur les enfants, qui sont parmi les personnes les plus vulnérables de notre société. Depuis les 30 dernières années mes travaux portent sur des questions scientifiques qui concernent le développement des enfants de milieux vulnérables et sur l'élaboration et la validation de stratégies d'intervention qui ont suscité un intérêt sur le plan scientifique et qui ont été implantées dans plusieurs régions du Québec.

J'ai également le privilège de diriger le Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles, du CIUSSS de la Capitale Nationale et le témoignage d'aujourd'hui découle directement d'échanges et de travaux impliquant plusieurs collègues oeuvrant au sein de ce centre de recherche, certains qui ont eu ou qui auront ce même privilège de témoigner devant la Commission. J'aimerais souligner que ce travail m'a permis d'apprécier les difficultés et les obstacles que rencontrent nos familles et nos enfants, ainsi que le travail colossal que réalisent nos intervenants et nos gestionnaires de programmes au quotidien. Il n'y a rien que je vais dire aujourd'hui que je n'ai pas dit maintes fois aux intervenants et gestionnaires qui ont contribué grandement à nos travaux.

Mon témoignage porte sur trois principaux éléments issus de mes travaux et de ceux de mes collaborateurs : 1) les bénéfices des stratégies de prévention et d'intervention soutenues et implantées rigoureusement; 2) les conditions d'efficacité sur lesquelles reposent ces programmes; 3) l'importance et l'interprétation accordée à la hausse des signalements.

Le premier élément, est positif et mérite d'être célébré. Il s'agit des bénéfices obtenus par l'implantation rigoureuse et soutenue des programmes et des stratégies d'intervention, soit en protection de la jeunesse ou dans le cadre de stratégies de prévention, en première ligne. De nombreuses études démontrent que lorsqu'elles sont appliquées rigoureusement, les stratégies d'interventions qui ciblent l'amélioration des conduites parentales et le développement des enfants suivis par les services de protection de la jeunesse ou par les services sociaux de première ligne, provoquent des effets bénéfiques auprès de ces enfants et de leurs familles (Eckenrode et al., 2017; Mejdoubi et al., 2015; Tarabulsy, Poissant, Saïas, & Delawarde, 2019). Les parents adoptent des façons d'être et d'agir avec leurs enfants qui sont plus positives, établissent des liens d'attachement plus sécurisants avec leurs enfants et ils intègrent leurs communautés de façon à favoriser le fonctionnement familial à différents égards. Le développement de l'enfant, tant sur les plans social, émotionnel, langagier et intellectuel, en bénéficie également. L'application soutenue et rigoureuse de stratégies d'intervention éprouvées par la recherche donne régulièrement des résultats positifs. Ces résultats s'observent auprès des familles les plus vulnérables de notre société.

Deux catégories de travaux que nous réalisons me permettent de soutenir ces propos. Premièrement, je travaille avec des collègues de différentes universités au Québec ainsi que des intervenants provenant des CIUSSS de plusieurs régions sur l'élaboration et la validation d'une stratégie d'intervention fondée sur la rétroaction vidéo basée sur les principes de l'attachement parent-enfant, une sorte de mentorat appliqué auprès des parents. Ces travaux démontrent un impact positif sur différents aspects du comportement des parents à l'égard des enfants et sur le développement des enfants. Ils démontrent également un impact sur le besoin de placer les enfants en famille d'accueil, réduisant d'environ 30% le nombre d'enfants participant à ce projet qui doivent être placés lorsque l'intervention est rigoureusement implantée (Moss et al., 2011; Dubois-Comtois et al., 2017; Tarabulsy et al., 2016; 2018). Notons ici que 3 placements en famille d'accueil équivalent au salaire d'un intervenant social.

C'est également un constat qui émane d'une méta-analyse pilotée par Mme Audrey Gauthier-Légaré portant sur l'efficacité des stratégies d'intervention en protection de l'enfance. Cette méta-analyse a permis de synthétiser l'ensemble des stratégies d'intervention qui ont fait l'objet d'évaluation partout en occident depuis 1980 portant sur l'amélioration des conduites parentales et le développement de l'enfant et elle démontre, sans surprise, que

- L'intervention est efficace pour soutenir le développement de l'enfant et pour améliorer les conduites et le comportement parental.
- Plus l'intervention commence tôt, plus elle est efficace.
- L'intervention est plus efficace lorsque les parents collaborent et perçoivent l'importance de leur rôle et lorsque les parents ne sont pas dépendants à l'alcool ou aux drogues.

Les résultats sont les mêmes pour les services de première ligne. Il existe des travaux qui ont été réalisés en première ligne qui démontrent qu'il est possible de réduire les taux de maltraitance lorsqu'une intervention rigoureuse est appliquée en amont du signalement (Tarabulsy et al., 2019). Ces programmes ont largement inspiré l'élaboration de différents programmes québécois. Ils indiquent qu'un accompagnement soutenu durant la grossesse et la période postnatale auprès de familles vulnérables peut prévenir non seulement la maltraitance, mais améliore les perspectives familiales et parentales et le développement de l'enfant.

Lorsqu'on fait ce travail de manière rigoureuse, on améliore le développement et le bien-être des enfants et des parents et on diminue les dépenses de l'état.

La plupart des conclusions de ces travaux sont probablement connus par les différents membres de la commission. Ce ne sont pas de nouveaux résultats. De plus, les chercheurs sonnent l'alarme depuis une 20aine d'année sur le plan des finances publiques, à l'effet que les dépenses que nous ne faisons pas en prévention, en première ligne notamment, constituent des dépenses plus importantes que nous aurons à faire plus tard dans la vie de

l'enfant, notamment en protection de l'enfance. La protection de l'enfant coûte plus cher à l'état que la prévention. La question n'est pas de savoir si on va dépenser, mais plutôt quand et à quelle hauteur on dépensera et pour quel objectif. L'absence de programmes de prévention et d'intervention structurés en bas âge auprès de ces populations ou la présence de programmes inefficaces mènent à des dépenses plus importantes dans tous les autres services qui sont offerts actuellement : en éducation, en santé, dans les services sociaux, la justice et la sécurité publique.

Les caractéristiques de ces programmes efficaces mènent au deuxième élément que je souhaite souligner et concerne les conditions de réussite: Toutes les stratégies d'intervention efficaces se caractérisent par 3 éléments qu'il faut clarifier si on veut être efficace.

1. **Le premier concerne la nécessité d'accroître le niveau de formation pour intervenir en première et deuxième ligne auprès de familles vulnérables.** Toutes les interventions qui font partie de la recherche, sans exception, donnent une formation spécialisée aux intervenants impliqués. Une formation générale *et* spécialisée doit précéder le travail dans le cadre de la prévention ou l'intervention auprès de familles vulnérables sur le plan social.

Cette formation doit se faire à l'université et dans les établissements qui dispensent les services et doit avoir une composante générale en plus de former les intervenants aux programmes spécifiques qui ont montré leur efficacité. Ces formations ne sont pas ou peu disponibles actuellement dans la formation universitaire ou collégiale québécois de sorte que le fardeau de formation repose uniquement sur les établissements.

Au CIUSSS de la Capitale Nationale et à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, nous travaillons actuellement à améliorer la formation de base des futurs intervenants dans le cadre de l'élaboration de micro-programmes. Nous espérons par cette formation pouvoir mieux outiller les intervenants en amont de leur arrivée sur le terrain. Mais d'autres avenues de formation sont également possibles qui devraient être considérées.

2. **Le deuxième constat concerne la disponibilité et l'organisation des ressources.** Des ressources suffisantes doivent être consacrées à l'organisation du travail permettant de mieux gérer l'ampleur et la sévérité des charges de cas, ainsi que l'encadrement et le soutien des pratiques cliniques. Les programmes qui sont efficaces dans les études décrites plus tôt impliquent régulièrement des charges de cas de 13 ou 14 familles par intervenants, avec des rencontres fréquentes auprès de chaque famille, ainsi qu'un suivi clinique, des rencontres de supervision et de la formation continue. Ce sont des conditions importantes pour la réussite de nos programmes d'intervention. David Olds, le fondateur de la stratégie *Nurse Family Partnership*, un des programmes les plus influents

actuellement sur le plan scientifique, nous dit que le roulement de personnel n'est pas un problème dans un contexte où l'organisation, le soutien et la formation sont présentes. Il souligne que lorsqu'on travaille avec les familles les plus démunies, ce soutien est essentiel à l'efficacité des programmes, qui passe par le bien-être des intervenants et des gestionnaires et à la stabilité du personnel. Présentement au Québec, ces éléments sont rarement intégrés de manière systématique et il n'est pas inhabituel de voir des charges de cas de 50% ou 75%, voire 100% plus élevés que ce qui est prescrit par les études de validation, les charges de cas atteignant régulièrement 20 ou 25 familles par intervenant dans la protection de la jeunesse. Dans le cas de la première ligne, les charges de cas peuvent être encore plus élevées. Il n'est pas surprenant de constater la détresse et le roulement chez les professionnels et les difficultés au niveau de l'efficacité de l'intervention. Il s'impose de réfléchir à l'organisation du travail de nos intervenants afin qu'ils puissent avoir les conditions, stipulées dans la recherche, pour être efficaces.

3. Le troisième et dernier constat concerne la nécessité d'une réelle coordination inter-sectorielle qui implique la collaboration de différents ministères et comprenant de nombreux services. Par exemple, la recherche est claire quant au rôle potentiellement réparateur d'un milieu de garde offrant des services de haute qualité aux enfants provenant de contextes vulnérables. Certaines études démontrent un rattrapage important au niveau du développement cognitif, social et langagier des enfants (voir Roggman & Cardia, 2016). Or, au Québec, il est difficile d'avoir accès aux services de garde pour les enfants qui sont suivis par nos services de première ou deuxième ligne et lorsqu'ils sont disponibles, il est difficile d'avoir une qualité de programme éducatif assez élevée. Plusieurs témoins à la commission ont mentionné l'importance de développer des trajectoires de services intégrés. C'est aussi une des caractéristiques de l'intervention efficace. Nous devons le faire.

Le troisième point que je souhaite aborder concerne les travaux que nous réalisons sur l'augmentation des signalements au Québec. Il est vrai qu'il y a une augmentation des signalements et ce depuis plusieurs décennies.

En 2017, mes collègues Michel Rousseau, Denis Lacerte et moi avons mené une étude pilote dans la région de Québec à la demande de la Directrice de la protection de la jeunesse. Les données provenaient de la Banque de données informationnelles et concernaient les années 2005 à 2017. Il s'agissait d'une étude sur l'évolution des signalements, de la rétention des signalements et des taux de compromission.

Cette étude suggérait que l'augmentation des signalements provient en très grande partie des professionnels des services sociaux, des policiers et des milieux scolaires. La population générale ne semble pas signaler plus qu'avant.

De plus, les modifications apportées à la *Loi sur la protection de la jeunesse* en 2007 ont eu comme effet de repérer des enfants vivant des difficultés qui n'étaient pas décelées par la loi précédente. Le but était de mieux identifier les enfants en besoin de protection et, à cet égard, il faut souligner que notre loi fonctionne bien. La création de quatre nouveaux motifs de signalements a donné lieu à plus de possibilités de signaler des enfants en grande difficulté. Dans la région de Québec, la loi de 2007 correspond à une accélération du niveau de signalement, de la rétention des signalements et du niveau de compromission. Pouvons-nous vraiment nous surprendre de l'augmentation des signalements alors que nous avons mis en œuvre une loi qui ratisse plus largement les problématiques vécues par les enfants du Québec? C'était le but de la loi.

Toutefois, cette augmentation ne signifie pas que les familles vont moins bien qu'avant. Elle signifie simplement que nous sommes mieux outillés pour les identifier et que le signalement est devenue, faute d'options, une façon que nous nous sommes données afin d'assurer la présence de services sociaux dans la vie de ces enfants.

Cette étude nous a aussi amené à faire les constats suivants, qu'il est important de souligner.

1. Il y a beaucoup de signalements qui touchent des familles et des enfants qui ont davantage besoin de services de première ligne. La différence entre les signalements et la rétention des signalements augmente avec les années (Lacerte, Rousseau, & Tarabulsky, 2017).
2. La hausse des signalements est un phénomène mondial. Partout dans le monde, on note une augmentation des taux de signalements (Euser, van Ijzendoorn, Prinzie, Bakermans-Kranenburg, 2010; OMS, 2015).
3. Lorsque des modifications à une loi soient apportées, on note une accélération dans l'augmentation des taux, parfois pendant plus de 10 ans et à des niveaux parfois plus importants qu'au Québec (Sedlak et al., 2010).
4. Les taux de signalements sous-estiment le taux réel de maltraitance. En général, les études qui demandent aux adolescents ou aux adultes s'ils ont été maltraités obtiennent des taux plus élevés que lorsqu'on se fie aux taux de signalement (Stoltenborgh, Bakermans-Kranenburg, Alink, van IJzendoorn, 2015).

Ces constats rappellent à quel point les taux de signalements sont une indication qui cache beaucoup d'information. Ils témoignent du nombre et de l'importance des enjeux auxquelles le système fait face actuellement. Je connais peu de situation qui, si elle affectait 100 000 individus d'une société, n'appellerait pas à une mobilisation des ressources nécessaires pour faire face à cette situation. Très peu d'éléments qui ont été mentionnés dans cette commission touchent des informations qui n'ont pas été mentionnés fréquemment par des chercheurs, des intervenants et des commentateurs du réseau. Pourquoi avons-nous tant de difficulté à mettre les ressources sur la table pour soutenir ces enfants qui sont parmi les plus vulnérables de notre société. Il ne s'agit pas d'un manque de connaissance. Il ne s'agit pas d'un manque de désir – je peux témoigner de la volonté de

fer des intervenants avec lesquels je travaille au quotidien. Il s'agit de pouvoir dire que cet enjeu, ces enfants et ces familles, sont dignes de recevoir notre attention, notre affection et notre meilleure volonté. Et je crois sincèrement que si on leur donnait, c'est notre société au complet qui en sortirait pour le mieux.

La maltraitance n'est pas un phénomène passager et les taux en augmentation témoignent de notre capacité à la déceler davantage. Dans ce contexte, j'aimerais formuler 3 recommandations que je considère importantes et qui découlent de l'ensemble des travaux recensés :

1. La première est de structurer nos programmes d'intervention sur la base des données les plus solides, en première et en deuxième ligne et de les rendre accessible à l'ensemble des enfants et des familles qui en ont besoin. Nous avons au Québec une haute concentration de chercheurs et d'intervenants de haut niveau pour élaborer ces programmes, adaptés à nos besoins, qui n'attendent que les ressources pour les développer et les valider sur le plan scientifique. Nous pouvons le faire, comme nous avons pu faire tellement d'autres innovations au Québec. Je crois sincèrement que c'est un des défis de notre génération sur le plan social.
2. La deuxième concerne le fait de créer un cursus de formation spécialisée en famille et enfance à risque qui menerait aux postes d'intervenants pour la première et deuxième ligne, un peu comme un baccalauréat en éducation permet l'accès à la formation enseignante. Cette formation aurait une composante générale mais aussi permettrait aux futurs intervenants d'acquérir les compétences cliniques et pratiques leur permettant de mieux habiter les différents programmes d'interventions québécois afin qu'ils soient mieux livrés. Cette formation serait nécessairement interdisciplinaire et serait également accessible pour les éducateurs en SGE, ou en milieu scolaire qui travaillent avec nos enfants.
3. La troisième recommandation qui découle de ces travaux concerne l'organisation du travail. L'efficacité des programmes dépend de la qualité des programmes, de la formation mais aussi des conditions de travail. Il faut prescrire une organisation impliquant charges de cas, supervision et codéveloppements, ainsi qu'une formation continue, permettant à nos intervenants d'être plus efficaces et plus soutenus dans leur travail.

Références

- Dubois-Comtois, K., Cyr, C., Tarabulsy, G. M., St-Laurent, D., Bernier, A., & Moss, E. (2017). Testing the limits : Extending attachment-based intervention effects to infant cognitive outcome and parental stress. *Development and Psychopathology*, *29*, 565-574.
- Eckenrode, J., Campa, M. I., Morris, P. A., Henderson Jr, C. R., Bolger, K. E., Kitzman, H., & Olds, D. L. (2017). The prevention of child maltreatment through the nurse family partnership program: Mediating effects in a long-term follow-up study. *Child maltreatment*, *22*(2), 92-99.
- Euser, E.M., van IJzendoorn, M.H., Prinzie, P., & Bakermans-Kranenburg, M.J. (2010). Prevalence of Child Maltreatment in the Netherlands. *Child Maltreatment*, *15*, 5-17.
- Mejdoubi, J., van den Heijkant, S. C., van Leerdam, F. J., Heymans, M. W., Crijnen, A., & Hirasing, R. A. (2015). The effect of VoorZorg, the Dutch nurse-family partnership, on child maltreatment and development: a randomized controlled trial. *PLoS One*, *10*(4), e0120182.
- Lacerte, D., Rousseau, M., & Tarabulsy, G. M. (2018). *Hausse des signalements à la Direction de la protection de la jeunesse dans la région de la Capitale-Nationale*. Rapport présenté au Centre intégré universitaire de santé et services sociaux – Capitale Nationale.
- Moss, E., Cyr, C., Dubois-Comtois, K., Tarabulsy, G.M, Bernier, A., & St-Laurent (2011). Effects of a home-visiting intervention aimed at improving maternal sensitivity, child attachment, and behavioral outcomes for maltreated children: A randomized control trial. *Development and Psychopathology*, *23*, 195-210.
- Roggman, L., & Cardia, N. (2016). Home visitation programs. *Cham: Springer International Publishing*. doi, *10*, 978-3.
- Sedlak, A. J., Mettenburg, J., Basena, M., Petta, I., McPherson, K., Greene, A., & Li, S. (2010). Fourth National Incidence Study of Child Abuse and Neglect (NIS-4): Report to Congress. Washington, DC: U.S. Department of Health and Human Services, Administration for Children and Families.
- Stoltenborgh, M., Bakermans-Kranenburg, M.J., Alink, R.A., & van IJzendoorn, M.H. (2015). The Prevalence of Child Maltreatment across the Globe : Review of a Series of Meta-Analyses. *Child Abuses Review*, *24*, 37-50.
- Tarabulsy, G. M., Baudry, C., Pearson, J., & Turgeon, K. (2016). *Évaluation d'une approche d'intervention fondée sur les principes de l'attachement parent-enfant*. Rapport présenté à l'Institut nationale d'excellence en santé et services sociaux du Québec et à la Fondation Lucie et André Chagnon.

Tarabulsy, G. M., Dubois-Comtois, K., Baudry, C., Moss, E., Roberge, A., Savage, L.-E., Cyr, C., St-Laurent, D., & Bernier, A. (2018). A case study illustrating the use of an attachment video-feedback intervention strategy. *Journal of Clinical Psychology, 74*, 1358-1369.

Tarabulsy, G. M., Poissant, J., Saïs, T., & Delawarde, C. (Eds.)(2019). *Programmes de prévention et développement de l'enfant: 50 ans d'expérimentation*. PUQ : Québec.

World Health Organization (2015). *Every Woman, Every Child : The global strategy for women's, children's and adolescents' health*. World Health Organization, Geneva, Switzerland.

